

Fiche de données de sécurité
selon les 1907/2006/CE, 1272/2008/CE, le SGH (Etats-Unis), et
Règlements Canadiens sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Date d'impression: 03 avril 2018

Révision: 03 avril 2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

• **1.1 Identificateur de produit**

• **Nom du produit:** **Blastite, Blitzblast, Duratred, Fastblast, Niagra Blast, Exoblast, Duralum, Durablu**

• **Code du produit:**

BLASTITE, BLITZBLAST, DURATRED, FASTBLAST, NIAGARA BLAST, EXOBLAST, DURALUM G52E, G52E P, G52E RK, G82, G82P, GW, GW VIT, HBD, HC, K5, LBD, RF, DCF, LT, LTR, C ART, C AR RK, C PRT, C PR RK, LT C AT, LT C ART, LT C AR RK, LT C PT, LT C PRT, XA, SK, EB, PB, REF/P, PC, TP RK, WP, BFA, G52

DURABLU C ABRT, C PBRT, LT C ABRT, LT C PBRT, C A BR RK, C PBR RK, LT C ABR RK, LT CPBR RK, LT, GW

• **N° de CAS:** Mélange

• **No EINECS:** Mélange

• **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

• **Emploi de la substance / de la préparation** Consulter le fabricant.

• **Utilisations déconseillées** Consulter le fabricant.

• **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

• **Producteur/fournisseur:**

Washington Mills
1801 Buffalo Avenue
Niagara Falls, NY 14302
Telephone 1-800-828-1666

• **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

ChemTel Inc.
+1 (800)255-3924 (Appel gratuit en Amérique du Nord)
+1 (813)248-0585 (International)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

• **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

• **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit n'est pas classifié selon le Système Général Harmonisé (GHS).

Le produit n'est pas classifié comme dangereux selon le règlementation d'OSHA dans les Etats-Unis.

Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

• **Indications complémentaires:**

Le produit contient a moins de 0,1% de poussières respirables qui contenant les cancérogènes connus ou suspecté, et n'est donc pas classifié comme un cancérogène.

Il n'y a pas d'autres dangers identifiés qui sont ne pas classifiés.

Le mélange contient 0 % de composants dont la toxicité est inconnue.

• **2.2 Éléments d'étiquetage**

• **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

Le produit n'est pas classifié comme dangereux selon le règlementation d'OSHA dans les Etats-Unis.

• **Pictogrammes de danger** néant

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon les 1907/2006/CE, 1272/2008/CE, le SGH (Etats-Unis), et
Règlements Canadiens sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Date d'impression: 03 avril 2018

Révision: 03 avril 2018

Nom du produit: Blastite, Blitzblast, Duratred, Fastblast, Niagra Blast, Exoblast, Duralum, Durablu

(suite de la page 1)

- **Mention d'avertissement** néant
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:** Aucun.
- **Mentions de danger** Néant
- **Conseils de prudence** Néant
- **Indications complémentaires:**
Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
- **NFPA données (gamme 0-4)**



Santé = 0
Inflammabilité = 0
Réactivité = 0

- **HMIS données (gamme 0-4)**



HEALTH 0 Santé = 0
FIRE 0 Inflammabilité = 0
REACTIVITY 0 Réactivité = 0

- **2.3 Autres dangers** Il n'y a pas d'autres dangers identifiés qui sont ne pas classifiés.
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants:

CAS: 1344-28-1 EINECS: 215-691-6 Reg.nr.: 01-2119529248-35-XXXX	oxyde d'aluminium substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	>80%
CAS: 7631-86-9 EINECS: 231-545-4 Reg.nr.: 01-2119379499-16-XXXX	dioxyde de silicium, prepare par voie chimique substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	<5%
CAS: 13463-67-7 EINECS: 236-675-5 Reg.nr.: 01-2119489379-17-XXXX	dioxyde de titane ☠ Carc. 2, H351	<5%
CAS: 1309-37-1 EINECS: 215-168-2 Reg.nr.: 01-2119457614-35-XXXX	trioxyde de di fer substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	<5%

Indications complémentaires:

Le classement comme non-cancérigène est basé sur le produit en forme non-inhalable. La monographie du CIRC pour dioxyde de titane déclare que la substance doit être respirable.

Pour les ingrédients listés, les pourcentages exacts sont considérés confidentiels et sont non divulgués

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon les 1907/2006/CE, 1272/2008/CE, le SGH (Etats-Unis), et
Règlements Canadiens sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Date d'impression: 03 avril 2018

Révision: 03 avril 2018

Nom du produit: Blastite, Blitzblast, Duratred, Fastblast, Niagra Blast, Exoblast, Duralum, Durablu

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

- **Remarques générales:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:**
Enlever avec précaution les particules déposées sur la peau.
Laver avec le savon et l'eau.
En cas d'irritation cutanée, consulter un médecin.
- **Après contact avec les yeux:**
Enlever les lentilles de contact si porté.
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:**
Rincer la bouche et boire ensuite d'eau en abondance.
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Légèrement irritant pour les yeux.
- **Risques** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Aucun.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Porter un vêtement de protection totale.
- **Autres indications** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Éviter la formation de poussière.
En cas de déversements grands, porter des vêtements de protection.
En cas de déversement grande, utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.
Veiller à une aération suffisante.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Aucune mesure particulière n'est requise.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon les 1907/2006/CE, 1272/2008/CE, le SGH (Etats-Unis), et
Règlements Canadiens sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Date d'impression: 03 avril 2018

Révision: 03 avril 2018

Nom du produit: Blastite, Blitzblast, Duratred, Fastblast, Niagra Blast, Exoblast, Duralum, Durablu

(suite de la page 3)

Recueillir par moyen mécanique.

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au rubrique 13.

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le rubrique 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le rubrique 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Les formations de poussière qui ne peuvent être évitées doivent être régulièrement ramassées.

N'employer que dans des secteurs bien aérés.

Ne pas nettoyer à sec les objets et les sols recouverts de poussière mais les laver à fond à grande eau.

Eviter la formation de poussière.

· **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.

· **Indications concernant le stockage commun:**

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

Ne pas stocker avec les aliments.

Ne pas stocker avec des acides.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:** Néant.

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

1344-28-1 oxyde d'aluminium

VL (Belgique)	Valeur à long terme: 1 mg/m ³ Fraction alvéolaire
EL (Canada)	Valeur à long terme: 1,0 mg/m ³ respirable, as Al
EV (Canada)	Valeur à long terme: 10 mg/m ³ total dust
VME (France)	Valeur à long terme: 10 mg/m ³
PEL (U.S.A.)	Valeur à long terme: 15*; 5** mg/m ³ *Total dust; ** Respirable fraction
REL (U.S.A.)	Valeur à long terme: 10* 5** mg/m ³ as Al*Total dust**Respirable/pyro powd./welding f.
TLV (U.S.A.)	Valeur à long terme: 1* mg/m ³ as Al; *as respirable fraction

7631-86-9 dioxyde de silicium, prepare par voiechimique

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon les 1907/2006/CE, 1272/2008/CE, le SGH (Etats-Unis), et
Règlements Canadiens sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Date d'impression: 03 avril 2018

Révision: 03 avril 2018

Nom du produit: Blastite, Blitzblast, Duratred, Fastblast, Niagra Blast, Exoblast, Duralum, Durablu

(suite de la page 4)

NIOSH REL (U.S.A.)	Valeur à long terme: 6 mg/m ³
OSHA PEL (U.S.A.)	Valeur à long terme: 80 mg/m ³
13463-67-7 dioxyde de titane	
VL (Belgique)	Valeur à long terme: 10 mg/m ³
EL (Canada)	Valeur à long terme: 10* 3** mg/m ³ *total dust;**respirable fraction; IARC 2B
EV (Canada)	Valeur à long terme: 10 mg/m ³ total dust
VME (France)	Valeur à long terme: 10 mg/m ³
PEL (U.S.A.)	Valeur à long terme: 15* mg/m ³ *total dust
REL (U.S.A.)	See Pocket Guide App. A
TLV (U.S.A.)	Valeur à long terme: 10 mg/m ³ withdrawn from NIC
1309-37-1 trioxyde de di fer	
VL (Belgique)	Valeur à long terme: 5 mg/m ³ fraction alvéolaire
EL (Canada)	Valeur momentanée: 10** mg/m ³ Valeur à long terme: 5* 10*** 3**** mg/m ³ *dust & fume**fume; Rouge: ***total dust****resp.
EV (Canada)	Valeur à long terme: 5* 10** mg/m ³ *respirable, including Rouge;**total dust
VME (France)	Valeur à long terme: 5 mg/m ³
PEL (U.S.A.)	Valeur à long terme: 10* 15** 5*** mg/m ³ *Fume; Rouge: **Total dust, ***respirable
REL (U.S.A.)	Valeur à long terme: 5 mg/m ³ Dust & fume, as Fe
TLV (U.S.A.)	Valeur à long terme: 5* mg/m ³ *as respirable fraction

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

· **Protection respiratoire:**

Utiliser un appareil de protection respiratoire en cas de fortes concentrations.

En cas de déversements, protection respiratoire peut être requis / recommandé.

· **Protection des mains:**



Gants de protection

· **Protection des yeux:**

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon les 1907/2006/CE, 1272/2008/CE, le SGH (Etats-Unis), et
Règlements Canadiens sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Date d'impression: 03 avril 2018

Révision: 03 avril 2018

Nom du produit: Blastite, Blitzblast, Duratred, Fastblast, Niagra Blast, Exoblast, Duralum, Durablu

(suite de la page 5)



Lunettes de protection

- **Protection du corps:**
Non requise en conditions normales d'utilisation.
La protection peut être nécessaire en cas de déversement.
- **Limitation et contrôle de l'exposition environnementale**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Mesures de gestion des risques**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
Voir la Section 7 pour des informations supplémentaires.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- | | |
|---|--------------------------------|
| · Aspect: | |
| · Forme: | Granulés |
| · Couleur: | Vert foncé |
| · Odeur: | Inodore |
| · Seuil olfactif: | Non déterminé. |
| · valeur du pH: | Non applicable. |
| · Point de fusion/point de congélation: | Non déterminé. |
| · Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | Non déterminé. |
| · Point d'éclair | Non applicable. |
| · Inflammabilité (solide, gaz): | Non déterminé. |
| · Température de décomposition: | 2700 °C (4.892 °F) |
| · Propriétés explosives: | Le produit n'est pas explosif. |
| · Limites d'explosion: | |
| · Inférieure: | Non déterminé. |
| · Supérieure: | Non déterminé. |
| · Propriétés comburantes | Non déterminé. |
| · Pression de vapeur: | Non applicable. |
| · Densité: | Non déterminée. |
| · Densité relative | Non déterminé. |
| · Densité de vapeur: | Non applicable. |
| · Taux d'évaporation: | Non applicable. |
| · Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: | Insoluble |
| · Coefficient de partage: n-octanol/eau: | Non déterminé. |
| · Viscosité: | |

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon les 1907/2006/CE, 1272/2008/CE, le SGH (Etats-Unis), et
Règlements Canadiens sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Date d'impression: 03 avril 2018

Révision: 03 avril 2018

Nom du produit: Blastite, Blitzblast, Duratred, Fastblast, Niagra Blast, Exoblast, Duralum, Durablu

(suite de la page 6)

Dynamique:

Non applicable.

Cinématique:

Non applicable.

· 9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Sous la forme sous laquelle il a été livré, le produit ne peut pas exploser; l'apport de poussière fine implique cependant un risque de coup de poussière.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Fumée d'oxyde métallique toxique

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**13463-67-7 dioxyde de titane**

Oral	LD50	>20000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>10000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	>6,82 mg/l (rat)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· IARC (Centre international de recherche sur le Cancer)

7631-86-9	dioxyde de silicium, prepare par voiechimique	3
13463-67-7	dioxyde de titane	2B
1309-37-1	trioxyde de di fer	3

- **Mutagenicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon les 1907/2006/CE, 1272/2008/CE, le SGH (Etats-Unis), et
Règlements Canadiens sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Date d'impression: 03 avril 2018

Révision: 03 avril 2018

Nom du produit: Blastite, Blitzblast, Duratred, Fastblast, Niagra Blast, Exoblast, Duralum, Durablu

(suite de la page 7)

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité**
Produit inorganique. N'est pas éliminable de l'eau par des procédures de nettoyage biologiques.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Ne s'accumule pas dans les organismes.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
En général non polluant
Vu la consistance et la faible solubilité du produit dans l'eau, une biodisponibilité n'est pas probable.
Sur la base des données existantes relatives à l'élimination/la dégradabilité et le potentiel de bioaccumulation, un dommage à long terme de l'environnement n'est pas probable.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Pour le recyclage, s'adresser au producteur.
Pour le recyclage, s'adresser aux dépôts de déchets.
En respectant les directives techniques indispensables et après entretien avec l'organisme chargé de l'élimination et avec l'autorité compétente, peut être déposé ou brûlé avec les ordures ménagères.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:**
L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.
Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU**
- **DOT, ADR, IMDG, IATA** néant
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **DOT, ADR, IMDG, IATA** néant

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon les 1907/2006/CE, 1272/2008/CE, le SGH (Etats-Unis), et
Règlements Canadiens sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Date d'impression: 03 avril 2018

Révision: 03 avril 2018

Nom du produit: Blastite, Blitzblast, Duratred, Fastblast, Niagra Blast, Exoblast, Duralum, Durablu

(suite de la page 8)

- | | |
|--|-----------------|
| · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | |
| · DOT, ADR, IMDG, IATA | |
| · Classe | néant |
| · 14.4 Groupe d'emballage | |
| · DOT, ADR, IMDG, IATA | néant |
| · 14.5 Dangers pour l'environnement: | |
| · Marine Pollutant: | Non |
| · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non applicable. |
| · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC | Non applicable. |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- États-Unis
- SARA

- **SARA 302 Substance Très Dangereuse**

Aucun des composants n'est listé.

- **Section 355 (substances extrêmement dangereuses):**

Aucun des composants n'est listé.

- **Section 313 (Annonces chimiques toxiques spécifiques):**

Le listing de l'oxyde d'aluminium est spécifique pour la substance en formes fibreuses seulement, et ne s'applique pas au produit en forme fourni.

1344-28-1 | oxyde d'aluminium

- **Liste TSCA:**

Tous les composants sont compris.

- **Proposition 65, l'état de Californie**

- **Substances connues pour causer le cancer:**

Les références aux substances chimiques énumérés ci-dessous sont fondées sur des particules respirables. Ces références sont généralement pas applicable au produit en forme non-respirable tel que fourni.

13463-67-7 | dioxyde de titane

- **Substances connues pour causer une toxicité sur les organes reproducteurs féminins:**

Aucun des composants n'est listé.

- **Substances connues pour causer une toxicité sur les organes reproducteurs masculins:**

Aucun des composants n'est listé.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon les 1907/2006/CE, 1272/2008/CE, le SGH (Etats-Unis), et
Règlements Canadiens sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Date d'impression: 03 avril 2018

Révision: 03 avril 2018

Nom du produit: Blastite, Blitzblast, Duratred, Fastblast, Niagra Blast, Exoblast, Duralum, Durablu

(suite de la page 9)

· **Substances connues pour causer une toxicité sur le développement:**

Aucun des composants n'est listé.

· **EPA (Agence de protection de l'environnement)**

Aucun des composants n'est listé.

· **IARC (Centre international de recherche sur le Cancer)**

7631-86-9	dioxyde de silicium, prepare par voie chimique	3
13463-67-7	dioxyde de titane	2B
1309-37-1	trioxyde de di fer	3

· **NIOSH-Ca (Institut national de santé et sécurité au travail)**

13463-67-7 | dioxyde de titane

· **Liste intérieure des substances (DSL) du Canada**

Tous les composants sont compris.

· **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

· **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**

Aucun des composants n'est listé.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Autres informations:

- L'accumulation de particules de poussières en suspension peut entraîner des risques de santé et de sécurité dans certains cas. L'utilisation de bonnes pratiques industrielles permettra d'atténuer ce risque.
- Les risques pour la santé dus à l'inhalation de particules de poussière varient ; cela est dû à la concentration en particules, à longueur de l'exposition, au nombre d'expositions et au type de particules inhalées. Veuillez lire les sections 2, 4, 6, 7 et 8 de la FDS pour comprendre ces risques potentiels. Portez un équipement de protection individuelle et suivez les procédures d'entreposage et de manipulation afin de maintenir un milieu de travail sécuritaire.
- Dans de rares cas, des poussières combustibles sont susceptibles de représenter un risque d'explosion lorsqu'elles sont en suspension dans l'air. Ce danger est souvent associé à des poussières organiques telles que les denrées alimentaires et le charbon, mais peut également se produire avec les produits minéraux. Alors que la majorité de nos produits est jugée non combustible, l'ensemble de l'environnement aérien devrait être considéré lors de la détermination des besoins pour l'atténuation de ce risque potentiel. Consultez des experts reconnus lorsque cela est nécessaire afin de déterminer les éventuels risques. Veuillez lire la FDS pour obtenir plus d'informations concernant ces risques et contactez-nous pour toute autre question. Nous sommes heureux de faire affaire avec vous.

· **Phrases importantes**

H351 Susceptible de provoquer le cancer. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
DOT: Département américain de transport

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité
selon les 1907/2006/CE, 1272/2008/CE, le SGH (Etats-Unis), et
Règlements Canadiens sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Date d'impression: 03 avril 2018

Révision: 03 avril 2018

Nom du produit: Blastite, Blitzblast, Duratred, Fastblast, Niagra Blast, Exoblast, Duralum, Durablu

(suite de la page 10)

IATA: l'Association du transport aérien international
GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS: Liste européenne des substances chimiques notifiées
CAS: Chemical Abstracts Service, une division de l'American Chemical Society
NFPA: National Fire Protection Association (États-Unis)
HMIS: Système d'identification des matières dangereuses (États-Unis)
LD50: Dose létale médiane
LC50: Concentration létale médiane
PBT: Persistant, Bio-accumulable, Toxique
SVHC: Substances extrêmement préoccupantes
vPvB: substances très persistantes et très bioaccumulables / very Persistent and very Bioaccumulative
Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

• **Sources**

Site Web, European Chemicals Agency (<http://echa.europa.eu/>)
Site Web, US EPA Substance Registry Services (services d'EPA pour les registrations des substances)
(<http://ofmpub.epa.gov/sor internet/registry/substreg/home/overview/home.do>)
Site Web, Chemical Abstracts Registry, American Chemical Society (Registre des abstracts chimiques,
Société chimique d'Amérique)
(<https://www.cas.org>)
Patty's Industrial Hygiene, 6th ed., Rose, Vernon, ed. ISBN: 978-0-470-07488-6
Casarett and Doull's Toxicology: The Basic Science of Poisons, 8th Ed., Klaasen, Curtis D., ed., ISBN:
978-0-07-176923-5.
Informations, y inclure les FDS, des fabricants spécifiques

FDS/SDS préparé par:
Société ChemTel / ChemTel Inc.
1305 North Florida Avenue
Tampa, Florida 33602-2902 Etats-Unis
Appel Gratuit dans l'Amérique du Nord 1-888-255-3924
Internationale +01 813-248-0573
Site Web: www.chemtelinc.com